



# VENCE OUEST

## La gazette de votre quartier

Novembre 2021

### LE MOT DU PRÉSIDENT

---



Chers voisins et amis,

Voici le premier numéro de la nouvelle formule de notre gazette.

Nous remercions tous les adhérents qui nous ont donné leur adresse mail afin de leur transmettre notre bulletin mensuel. Ils sont ainsi informés pratiquement en direct de l'actualité de notre quartier qui depuis quelques années, est particulièrement dense.

Notre conseil d'administration a décidé que ces bulletins doivent être portés à la connaissance de tous les habitants de la Sine. Aussi dorénavant, vous trouverez dans la gazette que nous distribuons à tous, en plus des articles de fond et de nos rubriques habituelles, un résumé des bulletins du trimestre écoulé.

En 2021 nous n'avons pas appelé de cotisations, nous remercions ceux qui spontanément les ont réglées. Nous espérons que vous nous garderez votre confiance et serez encore plus nombreux à adhérer à l'association en 2022.

Dans cette gazette vous trouverez un article sur les problèmes de circulation dans notre quartier, ainsi que les trois derniers bulletins et nos articles habituels.

Je vous en souhaite bonne lecture !

Éric George

### Un point sur les problèmes de circulation dans le quartier

---

Depuis de nombreuses années, Vence Ouest dénonce les méfaits de l'urbanisation galopante de notre quartier. Il n'est pas question de figer le bâti et de refuser toute évolution et modernisation du secteur mais bien d'adapter et d'accompagner ces nouvelles édifications.

Historiquement, notre quartier est bâti sur une cohabitation habile et équilibrée entre habitat privé résidentiel, activité économique et touristique. Des élevages de poules dans les années 70, une carrière de taille de pierre reconnue, un camping 5 étoiles de haute qualité, les roses de la Sine, etc.

Plus récemment, une résidence de tourisme et de très nombreuses maisons individuelles sur des surfaces de terrain toujours plus petites.

Et les réseaux, eux ont-ils évolué ? Même si une partie du quartier est bien passée au tout à l'égout et si la fibre a fait son apparition, la réponse est NON concernant le réseau routier et celui du drainage des eaux pluviales tout au moins pas à la hauteur de l'accroissement de la population et du trafic routier.

Aujourd'hui, de nouvelles activités économiques installées sur la zone des carrières menacent non seulement la tranquillité des riverains mais également la sécurité sur le chemin de la Sine et les chemins environnants.

En premier lieu, l'installation d'imposants hangars sur un terrain de 9 214 m<sup>2</sup> dont les travaux sont désormais terminés laisse présager une augmentation sensible de véhicules de transport de fort tonnage sur le chemin de la Sine. Il s'agit de onze box de stockage d'une superficie de 3 100 m<sup>2</sup> destinés à des entreprises. L'impact sur la circulation et la dégradation des routes a-t-il été envisagé lors de l'accord du permis de construire ?

Également, depuis plusieurs mois, une machine de concassage de gravats a été installée (voir photo jointe) et provoque des nuisances sonores inadmissibles. Pour cette même activité, des camions de très fort tonnage circulent sur le chemin de la Sine, camions qui pour certains sont immatriculés à Monaco. Quelle est la nature exacte de ces déchets destinés à être concassés ?

Pour rappel, Vence Ouest s'est battu en 2019 contre le projet de construction de 270 logements sur le terrain situé en face de la nouvelle résidence de tourisme sur le chemin de la Sine et a accompagné les riverains qui se sont élevés contre le projet d'installation de 42 logements répartis sur trois immeubles chemin de la Plus-Haute-Sine.

Dans les deux cas, nous avons obtenu gain de cause avec l'annulation de ces projets.



Alors oui, le PLUM (Plan local d'urbanisme métropolitain) prévoit bien un élargissement partiel du chemin de la Sine à 10 mètres puis 6 mètres. Il précise aussi « *Tout terrain doit être desservi par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à l'importance ou à la destination des constructions ou des aménagements envisagés.*

*Les caractéristiques des voies de desserte doivent être compatibles avec la circulation et l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie.*

*Les accès ne doivent pas présenter de risque pour la sécurité des usagers des voies, quel que soit leur mode de déplacement, ni pour celle des personnes utilisant ces accès.*

*Cette sécurité doit être appréciée compte-tenu, notamment, de la position des accès, de leur configuration ainsi que de la nature et de l'intensité du trafic. »*

Une fois de plus la question est posée à nos élus : à quand un véritable projet d'aménagement concerté avec associations et riverains de notre quartier avant que le mitage ne soit irréversible et que la révolte ne gronde ?



**Nicolas Bergier**

## **Résumé des bulletins de juillet, septembre et octobre 2021**

---

### **Juillet 2021**

La limitation de vitesse à 30 km/h est devenue effective, non seulement sur le chemin de la Sine, mais également sur l'ensemble des chemins du quartier. Ceci nous semble une bonne mesure compte tenu de la difficulté d'y circuler. Toutefois la limitation à 50 km/h aurait pu être, nous semble-t-il, conservée entre le stop chemin de la Plus-Haute-Sine et les ateliers municipaux, ainsi que sur l'avenue Rhin-et-Danube, du rond-point sous le collège au musée Rétif.

Début juin, j'ai rencontré le responsable de l'environnement, le responsable des risques naturels au conseil départemental ainsi qu'un responsable de Force 06. Au cours de cette réunion je les ai alertés sur les risques d'incendie du massif de la Sine compte tenu du réchauffement climatique et du non respect des réglementations concernant la forêt.

La DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) a mandaté un cabinet d'experts pour contrôler la pollution sonore du concasseur aux abords de l'entreprise Galgani. Nous espérons obtenir le rapport de ces tests.

Pour mieux défendre notre quartier et notre massif forestier, nous recherchons sur Internet une plateforme qui, moyennant un abonnement annuel, nous permette d'obtenir des consultations auprès d'avocats spécialistes pour nous aider dans nos démarches.

## **Septembre 2021**

Cette année encore, notre massif forestier a échappé jusqu'à maintenant à un incendie malgré la sécheresse, le vent et la chaleur, ce qui n'a pas été le cas des 7000 hectares disparus en fumée dans le Var. Une réunion sur le sujet des risques incendie s'est tenue courant août aux ateliers municipaux. À la demande de M. Vergano, président de l'association des propriétaires de la Basse Sine, M. Lebigre, maire de Vence, a mandaté un cabinet d'étude spécialisé dans les risques naturels pour évaluer l'intérêt d'une piste périmétrale protégeant les habitants de la Basse Sine. Si le représentant du cabinet nous a informé du peu d'intérêt de cette réalisation, d'autres solutions vont être étudiées pour protéger en même temps les Hauts de Saint-Paul, les Gardettes et les habitations des zones roses et rouges du quartier de la Sine.

Les écluses que nous avons demandées, ne sont pas encore installées, ce sera chose faite prochainement, selon M. Téaldi, adjoint aux travaux.

Quant à la limitation de tonnage, elle nous semble encore trop élevée à en juger par la difficulté de circuler pour les camions de 32 tonnes, malgré la taille d'une majorité des haies à la verticale des clôtures.

Concernant les nuisances sonores du concasseur de l'entreprise Galgani, à la demande du collectif de la Sine présidé par Mme Huillier, la DRILL a effectué un nouveau contrôle.

Depuis le 2 septembre, le bus 46 est remplacé par la navette N1, gratuite et passant toutes les demi-heures. Elle dessert les mêmes arrêts que le 46.

Une navette C3 de transport à la demande sera proposée prochainement, la mairie communiquera son tracé et nous ne manquerons pas de vous en faire part.

Votre association favorite fête cette année ses 20 ans de création.

## **Octobre 2021**

Lors de la réunion du mois de septembre, notre conseil d'administration s'est fixé comme objectif d'obtenir l'amélioration de la sécurité routière pour les usagers du chemin de la Sine.

Dans la foulée nous avons demandé un rendez-vous à M. le maire. J'ai eu le plaisir d'être reçu par M. Téaldi, adjoint aux travaux, M. Chasez, directeur général des services et M. Galgani, conseiller municipal délégué aux travaux. Ils ont tout de suite écarté la possibilité d'abaisser le tonnage maximum des camions à 26 tonnes, en développant des arguments techniques qui semblent recevables notamment la différence de largeur des camions de 26 et 32 tonnes.

J'avais plus espoir qu'ils prennent en considération mes propositions suivantes.

Si l'idée d'un comptage du trafic sur le chemin de la Sine les a intéressés, mes propositions de sécuriser l'accès aux arrêts de bus par des cheminements protégeant les piétons là où cela est possible, c'est à dire, pour les arrêts de la Bergerie, de la Plus-Haute-Sine et d'un côté pour celui du vallon Notre-Dame, ma proposition de marquage au sol et de pose de balises a été balayée d'un revers de main.

La deuxième proposition était de mieux signaler le stop sur le chemin de la Sine et d'en améliorer la visibilité. Elle a été débattue très rapidement. Il semble que la pose de bandes rugueuses soit la solution proposée par la mairie. Quant à l'amélioration de la visibilité sur le chemin de la Plus-Haute-Sine, ils en ont bien noté l'intérêt. Ils n'ont également pas pu me dire quand les deux écluses promises seront installées. Quel dommage car c'est, selon nous, la meilleure façon de rendre la circulation plus fluide et d'éviter les expropriations.

Après ce décevant entretien nous avons rencontré le collectif de M. Mathieu Farrugia. Il a été reçu juste après moi et a également jugé décevante son entrevue. Cosigné par le collectif et Vence Ouest, nous avons envoyé un mail à M. Téaldi pour lui dire toute l'importance que nous attachons au comptage du trafic sur le chemin de la

Sine. Il nous permettra de connaître le nombre de véhicules y circulant, les pics horaires de fréquentation ainsi que la vitesse et la nature des véhicules. Les résultats objectiveront l'importance du problème. Ils montreront l'intérêt d'apporter des améliorations et constitueront une base de négociation.

Enfin, nous avons constaté que les tas de goudron déposés le long de la piste des Salettes ont été étalés sur toute la longueur de celle-ci. Espérons que cette mesure supprime la poussière soulevée par les camions par temps sec et la boue sur la chaussée par temps de pluie.

Éric George

## L'automne, la saison des champignons

---

Plus de 2000 cas d'intoxication ont été rapportés aux centres antipoison entre le 1er juillet et le 31 décembre 2019.

Bon, en commençant comme ça, on n'a peut être pas envie de prendre de risque. Et pourtant les bois de la Sine offrent à l'amateur (un peu) éclairé quelques espèces comestibles, et même très agréables à déguster.

En voici quatre, récoltées puis cuisinées par votre serviteur, dans un périmètre de 500 m autour du camping de la Bergerie (je sais, on ne donne pas ses coins, mais que ne ferai-je pas pour vous... ?)

### 1) La lépiote élevée, ou coulemelle (*Macrolepiota procera*)



Grand champignon que l'on voit de loin, les plus jeunes sont les meilleurs, le pied est à rejeter car fibreux. Une fois bien nettoyé, à faire fondre dans de l'huile d'olive, puis une noisette de beurre feu éteint.

### 2) La chanterelle grise ou chanterelle en tube (*Craterellus tubaeformis*)



Petit champignon qui pousse en groupe. Sous le chapeau pas de lamelle mais des plis jaunes ou marron clair. À la poêle ou en omelette si vous n'en avez pas beaucoup.

### 3) Le griset, ou terreux ou petit gris (*Tricholoma terreum*)



Chapeau gris souris, sous les résineux, pied blanc. À poêler puis un peu de crème fraîche, en accompagnement de grillades.

### 4) Le pied de mouton (*Hydnum repandum*)



Très facilement reconnaissable car sous le chapeau des aiguillons à la place des lamelles. Les enlever avant de le cuisiner. Il reste ferme à la cuisson à feu doux, excellent pour accompagner les viandes.



Et attention au bolet de satan (*Boletus satanas*, j'adore le nom latin): il y en a quelques uns dans la forêt. Et là c'est nausée, vomissements, maux de ventre et diarrhée carabinée. On ne touche pas...

En cas de doute, montrez votre récolte à un pharmacien, ou mieux, à un membre d'une association mycologique.

En cas de symptômes, appelez votre médecin, ou le 15 (SAMU) ou un centre anti-poison (04 91 75 25 25).

Bonne cueillette !



**Éric Stenger**

## Côté jardin

---

### Plantation de bulbes à floraison printanière



Pour une floraison au début du printemps la plantation des bulbes s'effectue entre septembre et novembre pour qu'ils puissent s'enraciner avant le début de l'hiver. Ils ne craignent pas le froid qui est important dans leur cycle de vie.

Diversifiez vos plantations, elles vous offriront une riche palette de couleurs et une floraison échelonnée durant tout le printemps. Plantez selon votre fantaisie les muscaris au coin de votre jardinière, jonquilles, narcisses et tulipes seront au cœur du massif, crocus jaunes et bleus s'épanouiront au pied d'un arbre. Vous pouvez également faire une ravissante jardinière en mariant narcisses, jonquilles et jacinthes.

Les bulbes se mettent en terre la pointe vers le haut à une profondeur égale à deux fois leur hauteur, en utilisant si possible un plantoir à bulbes. Déposez votre bulbe en veillant à ne pas laisser de vide au fond du trou pour éviter le pourrissement. Inutile d'arroser au moment de la plantation, mais n'oubliez pas de le faire au printemps ou en été.

La plupart de ces bulbes rustiques restent en terre d'une année sur l'autre et vont se naturaliser. D'autres comme dahlias et canas devront être arrachés et mis à l'abri dans un lieu frais et sec.



**Simone Chadebec**

## Trucs et astuces

---

### Astuce efficace... pour décoller les étiquettes des bocaux

#### 1ère option

- Dans un bol mélangez 2 cuillères à soupe de bicarbonate de soude et 2 cuillères à soupe d'huile végétale ;
- mélangez jusqu'à l'obtention d'une pâte ;
- à l'aide d'un pinceau badigeonnez la surface du bocal recouverte de colle ;
- laissez agir 1 à 2 heures ;
- rincez avec de l'eau tiède et du savon.



#### 2e option

- Dans une casserole, faites bouillir de l'eau avec une cuillère à soupe de bicarbonate de soude ;
- placez votre bocal (l'étiquette bien immergée dans l'eau) et laissez bouillir pendant 15 minutes ;
- sortez le bocal de l'eau et laissez le refroidir ;
- retirez délicatement l'étiquette avec vos doigts, et frottez avec le côté abrasif de l'éponge pour faire partir les résidus.



**Jacqueline Lebreton**



## La blagounette de la gazette

---

Un homme complètement saoul entre dans une église, se dirige en titubant vers le confessionnal et s'y installe.

Un instant après, le curé ouvre le judas et lui demande :

- Je peux vous aider, mon fils ?
- Ce n'est pas de refus ! Y'a du papier de votre côté ?



**Éric Stenger**

## Communiquez avec nous

---

N'oubliez pas que vous pouvez à tout moment nous contacter

- par notre site Internet : <https://www.venceouest.fr/contact/>
- par courrier électronique : [president@venceouest.fr](mailto:president@venceouest.fr)
- par courrier postal : **Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 VENCE**

et nous suivre sur Facebook : <https://www.facebook.com/groups/VenceOuest/>

## REJOIGNEZ-NOUS

---

La vitalité d'une association est liée à ses adhérents. Nous comptons sur vous pour nous rejoindre.

Merci d'envoyer ce bulletin accompagné du règlement à : **Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 - VENCE**

Vous pouvez, si vous préférez, le confier à un membre du conseil d'administration.



### VENCE OUEST BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Adresse mail : \_\_\_\_\_

☐ Vous pouvez me contacter si vous avez besoin d'aide dans vos actions

**Je joins un chèque de 20 euros à l'ordre de Vence Ouest  
ou de 50 euros si j'adhère à titre de personne morale**

Le \_\_\_\_\_

*Association loi 1901 n° 0061018881 - 284 chemin des Lentisques 06140 VENCE*